

telle décision. Je tiens à ajouter que le réseau ABM est certes important pour nous, mais il l'est aussi pour le monde entier, et notre pays est un de ceux qui l'étudient.

NORTH BAY—L'ENLÈVEMENT POSSIBLE DES ENGINES BOMARC

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question complémentaire à poser. Le ministre voudrait-il nous dire si les engins Bomarc installés à North Bay vont être supprimés.

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Il n'y a aucun projet à l'heure actuelle en vue de supprimer le réseau de défense Bomarc. C'est une phase que l'on envisage avec la mise au point de l'OTW et de l'AWACS, et je pense que l'installation de ces réseaux est prévue pour le milieu de l'année 1970.

[Français]

LES AÉROPORTS

SAINTE-SCHOLASTIQUE—À PROPOS DU COÛT DE L'EMPLACEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

A-t-il l'intention de rectifier les erreurs qu'il a faites, selon l'éditorial du journal *Le Devoir*, au sujet des chiffres concernant le choix de l'emplacement de l'aéroport international de Montréal?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, je serai heureux, en temps utile, de corriger ces erreurs, et je m'étonne un peu que l'éditorialiste en cause n'ait pas pris des renseignements à Ottawa, de la même façon qu'il en a certainement pris auprès des sources québécoises, avant d'écrire son éditorial. (*Applaudissements*)

[Traduction]

LES STUPÉFIANTS

LES USAGES NON MÉDICAUX—LES DISCUS- SIONS SUR LA COMPOSITION DU COMITÉ

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A-t-il discuté avec les premiers ministres des provinces et avec la Alcohol and Drug Research Foundation de la composition du comité qu'il se propose de créer?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur.

[Le très hon. M. Trudeau.]

M. Rynard: Le ministre ne pense-t-il pas que cela vaille la peine de bénéficier de l'expérience et des travaux de recherche de cette fondation?

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LES DROITS D'ATTERRISSAGE À TORONTO DE «L'INTERNATIONAL AIR CARRIERS»

M. Barney Danson (York-Nord): J'adresse ma question au ministre des Transports, monsieur l'Orateur, mais en son absence je la poserai au ministre qui le remplace. Puisqu'on a autorisé International Air Carriers, sur son trajet en direction ou en provenance de Montréal, à obtenir des droits d'atterrissage à Halifax et Gander, je voudrais demander au ministre si une permission semblable pourrait être accordée à un aéroport qui est le point de départ et de destination de 75 p. 100 des passagers: Toronto.

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services): C'est le genre de question qui est examinée par la Commission des transports. Je la transmettrai volontiers au ministre des Transports.

M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre): Le ministre nous dirait-il si l'on pourrait songer un jour à utiliser, comme port d'entrée, l'aéroport international de Winnipeg où les gens sont prêts à travailler...

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA GRÈVE POSSIBLE DES MÉCANICIENS DES LIGNES AÉRIENNES DU PACIFIQUE-CANADIEN

M. H. Russell MacEwan (Central Nova): Le ministre pourrait-il nous dire s'il a reçu une demande en vue d'établir un conseil d'arbitrage pour régler les différends entre les lignes aériennes du Pacifique-Canadien et le syndicat des machinistes?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Sauf erreur, une demande de ce genre m'a été adressée, mais elle ne m'est pas encore parvenue. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas y accéder. Conformément à la procédure, comme les députés le savent, le ministre doit consacrer une semaine ou dix jours à étudier l'affaire et à décider s'il y a lieu d'établir un conseil de cette nature. S'il prend une décision en ce sens, l'initiative suivante consiste à constituer le conseil et à nommer un président approprié. Après avoir examiné la situation, le conseil présente un rapport au ministre du Travail qui l'accepte ou le rejette, selon qu'il le trouve complet ou incomplet.